

SESSION PLENIERE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

SAISINE METIERS EN TENSION

La présidente du Conseil régional a saisi le CESER au cœur de l'été 2021 pour une contribution sur les difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter des salariés, à rendre pour le 1<sup>er</sup> octobre. Le CESER a dû travailler dans un temps très bref, pour rendre une contribution pour laquelle la CGT a apporté un certain nombre d'éléments.

**La contribution reste cependant insuffisante, c'est pourquoi la CGT s'est abs-tenu.**

### [LA CONTRIBUTION DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Les propositions du CESER sont articulées autour de **4 axes** :

- Renforcer la coordination des acteurs et la gouvernance
- Simplifier la mise en œuvre des financements
- Repenser les pratiques de recrutement et appréhender le post-recrute-ment : former et accompagner les employeurs, les managers et les sala-riés
- Agir sur l'attractivité et lever les freins à l'emploi.

La contribution du CESER propose ainsi de favoriser la création de crèches, de por-ter une attention sur la revalorisation des montants d'indemnisation des stagiaires en formation, que de contribuer au financement des prestations de conseil res-sources humaines.

Elle dresse aussi un **état des lieux des métiers** en tension, selon le secteur profes-sionnel, (70,8 %. Arrivent ensuite les services (55 %) et l'industrie manufacturière (52 %), le bassin d'emploi, le caractère saisonnier de l'emploi.

Elle rappelle les **dispositifs** portés par la Région, ainsi que les **principaux facteurs** conduisant aux difficultés de recrutement, notamment les conditions de travail et la rémunération, la formation, ainsi que les freins périphériques à l'emploi (mobilité, lo-gement, accès au numérique, santé, garde d'enfants, barrière de la langue, cadre de vie).

En annexe, elle propose un **focus** sur certains secteurs spécifiques (agriculture, ani-mation, structures sociales et médico-sociales), sans éluder la problématique de la rémunération.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'OLIVIER HAQUETTE**

La CGT remercie les participants au groupe de travail, le rapporteur et le chargé d'étude pour ce travail. Elle reste dubitative sur l'intérêt d'une saisine à rendre en 3

semaines, pour un plan d'action qui sera publié 8 jours après. Qui pourra croire que la Région n'a pas déjà réalisé ses arbitrages ? Le recours au CESER tient plus selon nous de l'opération de communication.

**Par ailleurs, la CGT rappelle que l'emploi n'est pas une compétence régionale, et qu'il est nécessaire pour l'égalité devant le service public de sauvegarder le caractère national des politiques de l'emploi et de la formation.**

Soulignons également que les métiers en tension le sont parfois aussi parce que les employeurs refusent souvent de s'ouvrir à certaines catégories d'âge, jeunes ou seniors. Il serait faux de croire que combler les métiers en tension résoudrait le problème du chômage. Au mieux, s'ils étaient tous comblés, ce seraient environ 6 % des demandeurs d'emplois qui trouveraient un emploi.

La contribution du CESER émet un certain nombre de propositions qui vont dans le bon sens, sur le logement (quoiqu'on peut s'interroger sur l'emploi de locaux d'anciens services publics, pas adaptés au logement de salariés), le transport, les gardes d'enfants par exemple. Elle évoque régulièrement les problématiques de rémunérations et de conditions de travail... qui vont au-delà des compétences régionales. De fait, **les bassins les plus en tension, sont ceux où les rémunérations sont les plus faibles.**

Cependant, la contribution du CESER, réalisée dans l'urgence, souffre de manques qui ne la rendent pas acceptable pour la CGT.

Rappelons d'abord que les métiers en tension concernent tous les secteurs, privés comme public. Doit-on rappeler les difficultés de recrutement d'enseignants? Dans le privé comme dans le public, la smicardisation et la précarisation de l'emploi se généralisent, avec un écrasement des grilles salariales, et la généralisation du recrutement de contractuels, y compris à la Région. Mais de fait, la contribution reste centrée sur l'emploi privé.

**Le CESER n'interroge pas assez la mise en concurrence exacerbée du monde du travail, ni la dégradation constante du rôle, de la place, des conditions et du sens du travail.**

L'utilisation d'une seule source, à savoir l'outil de pôle emploi restreint l'analyse des besoins réels de mains d'œuvre. Il aurait fallu combiner avec d'autres études pour mener une analyse complète des offres non pourvues. Avoir un portrait statistique des demandeurs d'emploi, soulignant les migrations de travailleurs, notamment des cadres venus de la région parisienne, aurait été utile. Les métiers porteurs en Pays de Loire recensés par pôle emploi concernent notamment les services à la personne, les agents d'entretien, les ouvriers non qualifiés, la restauration ou l'horticulture, avec des conditions de travail dégradées du fait de la pénibilité, des horaires décalés, des rémunérations insuffisantes, de la précarité, conduisant à un turn-over important.

Les formations les plus demandées via le CPF sont: le CAP petite enfance, le secteur de la comptabilité, la décoration d'intérieur et l'anglais. On a donc une inadéquation entre les profils des demandeurs d'emplois et les besoins des employeurs.

D'autres éléments de forme interrogent et auraient pu être creusés. Le CESER parle d'imaginaire collectif s'agissant de l'image dégradée des métiers manuels, la CGT considère que ce n'est pas malheureusement de l'imaginaire, mais un fait que les métiers cités (bâtiments, agriculture) souffrent de conditions de travail dégradées.

Lorsque la contribution fait référence au socle des humanités, la CGT s'interroge sur ce concept souvent dévoyé et vu comme une injonction à l'agilité, et à l'acceptation de la précarité et des salaires au rabais.

**La CGT rappelle la nécessité d'un véritable Service Public de l'Emploi accessible à toutes et tous les salariés, sur l'ensemble du territoire national.** Seul l'Etat est en mesure d'assurer ce service. Il faut également revenir sur la désintermédiation et proposer un véritable contact humain, seule solution pour trouver des solutions adaptées à tous les demandeurs d'emplois.

La CGT s'abstiendra.

### **QUELQUES EXPRESSIONS EN SEANCE**

La **CFDT** évoque la nécessité de travailler sur la rémunération et l'organisation du travail.

**FO** rappelle qu'avant il faut favoriser le travail temps plein et le contrat en CDI qui tend à disparaître.

La **chambre des métiers** souligne le besoin d'amplifier le soutien aux entrepreneurs, de proposer des solutions d'accueil, de lutter contre les problèmes de mobilité et de logement.

Pour le **MEDEF**, il faut soutenir les entreprises à recruter différemment des publics différents et les formations courtes d'accès à l'emploi.

Pour la **CPME**, il faut simplifier les dispositifs.

Le **CRAJEP** (jeunesse et éducation populaire) souligne les difficultés de recrutement dans l'animation, avec des conséquences sur les services périscolaires, les centres de loisir notamment, ce qui fragilise les publics accueillis. Il souligne que le rapport évoque trop peu la qualité de l'emploi et des salaires.

Le **groupe solidarités** évoque les difficultés du secteur médico-social, indiquant que les dimensions de la reconnaissance, des conditions de travail et du salaire sont à poser clairement, le Ségur de la santé n'ayant pas revalorisé l'intégralité des métiers du soin.

**VOTES : le vœu a été adopté par 69 pour et 14 abstentions.**

En amont de la contribution, la CGT a rédigé une [contribution disponible sur le site du comité régional CGT Pays de la Loire](#).

*Olivier Haquette a participé pour la CGT au groupe de travail ayant rédigé l'intervention. L'ensemble des camarades du groupe ont contribué dans les commissions thématiques du CESER à ce document.*

*Courriel : [cgtpaysdeloire@wanadoo.fr](mailto:cgtpaysdeloire@wanadoo.fr) / tel 02.41.20.03.21*